



Bruges

Le 04/03/2025

DEC-2025-26

PTO / Centre commande publique / CC

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n°2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté du Maire (n° 2024-PERM-20) en date du 31 janvier 2024, reçu à la Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 8^{ème} Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville de Bruges de passer un marché pour une mission de contrôle technique, dans la cadre de l'opération de travaux de réhabilitation et d'extension à haute performance environnementale de l'espace sportif Daugère ;

CONSIDERANT la mise en concurrence d'entreprises effectuée sur la base d'un Dossier de Consultation des Entreprises, après accomplissement des formalités de publicité, selon une procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1^o du Code de la commande publique) en vue de l'attribution d'un marché de contrôle technique, dans la cadre des travaux de réhabilitation et d'extension à haute performance environnementale de l'espace sportif Daugère :

Le DCE a été transmis à 3 entreprises en date du 07/02/2025.

CONSIDERANT que 3 plis ont été reçus dans les délais (date limite de remise des offres au 20/02/2025 à 12h00),

VU le rapport d'analyse des offres,

Le Maire **DECIDE** :

- **D'attribuer et signer** le marché avec l'entreprise APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE, candidat individuel, domiciliée Z.I. – Avenue Gay Lussac – 33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX, pour une durée allant de la notification du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement du marché de réhabilitation et extension à haute performance environnementale de l'espace sportif Daugère.
- **De payer** à réception de factures, un montant forfaitaire de 36 900,00€ H.T. soit 44 280,00 € TTC (T.V.A 20%)



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250304-DEC-2025-26-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2025

Publication : 27/03/2025

Les dépenses sont inscrites sur les budgets de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULEAU